



**Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 19 décembre 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du 1^{er} projet de règlement 2016-289 modifiant le règlement 200-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « multifamilial » et l'augmentation du nombre maximal de logement dans un bâtiment dans la zone 110-M
3. Octroi de contrat – Services horticoles pour l'année 2017
4. Mandat à la Corporation du Mont-Saint-Joseph
5. RAID international Gaspésie – Aide financière
6. Acquisition du catamaran El Mio (angle route 132 et rue Jean-Landry)
7. Demande de la Fête nationale régionale
8. Point d'information – Taxation différente des secteurs Saint-Omer et Carleton
9. Autres sujets
10. Prochaine séance du conseil – Le lundi 9 janvier 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
11. Tour de table du conseil
12. Période de commentaires et de questions
13. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 19 décembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-12-291 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 19 décembre 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**16-12-292 ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 2016-289
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR
L'AJOUT DE L'USAGE « MULTIFAMILIAL » ET L'AUGMENTATION
DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT
DANS LA ZONE 110-M (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QU' il y a peu de zone permettant l'usage « multifamilial » dans le secteur de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments de type multifamilial sont présents dans la zone 110-M;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « multifamilial » et d'augmenter le nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 110-M;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé ce changement réglementaire lors de la rencontre qui s'est tenue le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 5 décembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet de règlement 2016-289 soit adopté.

16-12-293 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES HORTICOLES ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer nécessite des services horticoles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour ce type de service;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions reçues;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville mandate l'entreprise Pousse Égal pour un montant de 16 476,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation des services horticoles de l'année 2017.

16-12-294 MANDAT À LA CORPORATION DU MONT-SAINT-JOSEPH

CONSIDERANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a le souci d'améliorer les services offerts au centre de plein air les Arpents Verts;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph a déposé une offre de services à la Ville de Carleton-sur-Mer afin de documenter les besoins des usagers, des bénévoles, des gestionnaires et des employés du Centre de plein air les Arpents Verts;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de l'offre de services a été effectuée;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer mandate la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph de rédiger et de déposer un rapport synthèse incluant des recommandations pour les gestionnaires des Arpents Verts concernant les aspects mentionnés dans les considérants ci-dessus au montant de 4 200 \$, taxes en sus.

QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph doit préalablement convenir de certains objectifs du mandat avec la direction du loisir, de la culture et du tourisme.

16-12-295 RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU' à la suite du Raid international Gaspésie 2016, il y aura une production d'une émission de 50 minutes;

CONSIDÉRANT QUE cette émission sera diffusée dans un minimum de 70 chaînes, couvrant 170 pays, et rejoignant potentiellement plus d'un milliard de téléspectateurs et d'internautes;

CONSIDÉRANT QUE cette émission présentera le territoire comme un formidable lieu propice au tourisme d'aventure;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique est un des principaux moteurs économiques de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QU' aucune ville, organisme ou région ne bénéficie de visibilité, autre que la Gaspésie, dans cette émission;

CONSIDÉRANT QUE cette absence de partenaire augmente la valeur de la visibilité pour un seul partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le producteur de cette émission s'engage à offrir une visibilité de qualité à Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer accorde un montant supplémentaire et exceptionnel de 10 000 \$ au Raid international Gaspésie 2016 en vue d'une visibilité dans l'émission du RIG 2016.

16-12-296 ACQUISITION DU CATAMARAN EL MIO (ANGLE ROUTE 132 ET RUE JEAN-LANDRY)

CONSIDÉRANT QUE le catamaran situé à l'entrée Ouest du centre-ville est un symbole indiquant que Carleton-sur-Mer est une ville nautique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir ce catamaran puisqu'il fait partie du paysage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce catamaran est devenu un attrait touristique très apprécié au fil des ans;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu avec M. Danny Nadeau, propriétaire dudit bateau;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer acquiert de M. Danny Nadeau, le catamaran ci-dessus mentionné pour la somme de 15 000 \$, selon certaines modalités à convenir.

16-12-297 DEMANDE DE LA FÊTE NATIONALE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer d'organiser des activités pour l'édition 2017 de la Fête nationale, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la popularité connue par ces festivités au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière pour les municipalités provenant du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des activités reliées à la fête nationale;

CONSIDÉRANT les festivités du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer cette année;

CONSIDÉRANT QUE chaque région est l'hôte d'un événement régional et que ces rassemblements se tiennent dans des pôles régionaux qui se démarquent par leur envergure;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme de la Ville de Carleton-sur-Mer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière pour la fête régionale auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017.

POINT D'INFORMATION – TAXATION DIFFÉRENTE DES SECTEURS SAINT-OMER ET CARLETON

Le directeur général dépose une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, reçue le 17 novembre dernier, concernant le décret 1131-2000 qui encadrerait le regroupement de la Ville de Carleton et de la Paroisse de Saint-Omer.

Le Ministère constate que l'uniformisation du taux de taxation dans les deux secteurs n'a pas été respectée et qu'il importe à la Ville de se conformer aux balises prévues au décret.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets d'ajouté à l'ordre du jour.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance extraordinaire aura lieu le lundi 19 décembre 2016, après cette séance-ci, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et traitera uniquement du budget 2017.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix (10) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-12-298 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 23, Mme France Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.